



DECISION N° 132 /2020/D/C.BT1ER/SG

Portant infructuosité de l'avis d'appel d'offres national ouvert N°003/AONO /C.BTA 1ER/CIPM/2020 DU 23 JUIN 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'ÉQUIPEMENT EN ÉNERGIE SOLAIRE DU CENTRE DE SANTÉ INTÉGRÉ DE BONIS, COMMUNE DE BERTOUA 1ER, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST (lot unique).

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BERTOUA 1^{ER}

- Maître d'Ouvrage -

- Vu La Constitution
- Vu La Loi de création de la Commune
- Vu Le Décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du gouvernement
- Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics
- Vu Le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics
- Vu La Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des Lois des Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2020

Considérant l'avis d'appel d'offres national ouvert N°003/AONO /C.BTA 1ER/CIPM/2020 DU 23 JUIN 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'ÉQUIPEMENT EN ÉNERGIE SOLAIRE DU CENTRE DE SANTÉ INTÉGRÉ DE BONIS, COMMUNE DE BERTOUA 1ER, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST (lot unique).

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

ARTICLE 1er : L'appel d'offres susvisé est déclaré infructueux.

ARTICLE 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

BERTOUA, le **12 0 JUIL 2020**
 LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BERTOUA 1ER,
 Maître d'Ouvrage

AMPLIATIONS :

- Pdt/CIPM
- DDMINMAP/LD ;
- CC/ARMP-ES ;
- Affichage ;
- Chrono ;
- Archives.



Bembell d'Iack Olivier Cromwell